

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la reprise de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie du 17 mars 2020 à 15 h ajournée au 24 mars 2020 à 15 h 20 à la préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| M. Luc Noël : | préfet; |
| M. Pierre Cormier : | conseiller,
maire de Havre-Saint-Pierre; |
| M. Jean-Marc Collin : | conseiller,
maire suppléant de Longue-Pointe-de-Mingan; |
| M. Léonard Labrie : | conseiller,
maire d'Aguanish; |
| M. Martin Côté : | conseiller,
maire de Baie-Johan-Beetz; |
| M. André Barrette : | conseiller,
maire de Natashquan; |
| M. John Pineault : | conseiller,
maire de L'Île-d'Anticosti; |
| M ^{me} Lorenza Beaudin : | conseillère,
mairesse de Rivière-au-Tonnerre; |
| M ^{me} Josée Brunet : | conseillère,
mairesse de Rivière-Saint-Jean. |

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- | | |
|--|---|
| M ^{me} Nathalie de Grandpré : | directrice générale et secrétaire-trésorière; |
| M ^{me} Fanie Boudreau : | directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe; |
| M. Philip Pineault Jomphe : | directeur du service de développement économique. |

1. REPRISE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, le préfet, monsieur Luc Noël procède à la reprise de la séance ordinaire du 17 mars 2020. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jean-Marc Collin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

051-20

1. REPRISE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2020;
4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :
 - 4.1 Demandes de conformité;
 - 4.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
 - 4.3 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;
 - 4.4 Fonds de développement des territoires (FDT);
 - 4.5 Fonds de soutien au développement de communautés en santé;
 - 4.6 Réseau M;

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



052-20

- 4.7 Telus;
5. ADMINISTRATION ET GESTION :
 - 5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
 - 5.2 Refinancement;
 - 5.3 Association forestière Côte-Nord;
 - 5.4 Action-Chômage Côte-Nord;
 - 5.5 L'Ordre du Mérite Nord-Côtier;
 - 5.6 Bureau d'accueil touristique de Manitou;
 - 5.7 Inspection municipale;
 - 5.8 Ressources humaines;
 - 5.9 Complexe aquatique de Minganie;
 - 5.10 Déplacements des élus;
6. DEMANDES D'APPUI :
 - 6.1 Municipalité de Rivière-Saint-Jean;
 - 6.2 Ste-Brigitte-des-Saults;
 - 6.3 Comité ZIP Côte-Nord du Golfe;
7. AFFAIRES NOUVELLES :
 - 7.1 Gala du mérite 2020 de Tourisme Côte-Nord;
 - 7.2 Défi Osentreprendre Côte-Nord;
 - 7.3 Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques;
 - 7.4 Comité de sécurité incendie;
 - 7.5 Fonds locaux de solidarité FTQ;
 - 7.6 Directive temporaire en cas de pandémie;
8. PÉRIODE DE QUESTIONS;
9. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2020

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2020 préalablement à la présente séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2020 tel que soumis.

4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

4.1 Demandes de conformité

Attendu le règlement n° 339 adopté par la municipalité de Havre-Saint-Pierre intitulé «Règlement relatif aux usages conditionnels» qui est un nouvel instrument de gestion et d'utilisation du sol autorisant dans certaines zones résidentielles, l'entreposage extérieur de remorques, de véhicules récréatifs, de bateaux et conteneurs, et ce, avec des conditions définies;

Attendu que le conseil de la MRC de Minganie doit, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, examiner et approuver, s'il y a lieu, les modifications réglementaires;

Attendu que ce règlement n° 339 n'engendre aucune contradiction ou incompatibilité avec les orientations d'aménagement et de développement de la MRC;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

053-20



054-20

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° 339 adopté par la municipalité de Havre-Saint-Pierre lequel est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

4.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

4.2.1 Rapport annuel 2019-2020

Attendu le rapport annuel 2019-2020 dans le cadre du PADF déposé par la directrice du service d'aménagement et de développement de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie approuve le rapport annuel 2019-2020 du PADF tel que soumis;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer le rapport pour et au nom de la MRC de Minganie;
- Que le rapport annuel 2019-2020 soit transmis à la MRC de Manicouagan qui est responsable de l'administration de l'entente de délégation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du PADF.

4.2.2 Prolongation

Attendu que les projets priorités dans le cadre du PADF doivent être terminés au 31 mars 2020 conformément au protocole d'entente intervenu entre la MRC et les promoteurs de projet;

Attendu que plusieurs projets sont en cours de réalisation, mais ne pourront être entièrement réalisés au 31 mars 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise une prolongation pour la réalisation complète des travaux, soit jusqu'au 30 septembre 2020.

4.3 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Attendu que le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

055-20

PROCÈS-VERBAL

MRC
de
MINGANIE



056-20

Attendu que le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

Attendu que le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

Attendu qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celle relative au Fonds de développement des territoires;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4.4 Fonds de développement des territoires (FDT)

Attendu l'entente relative au FDT entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Minganie;

Attendu que cette dite entente prend fin le 31 mars 2020 et que la MRC doit rembourser au ministre les sommes reçues dans le cadre du FDT qui n'ont pas été engagées aux termes de l'entente;

Attendu qu'une somme de 152 000 \$ reçue par la MRC dans le cadre du FDT n'a toujours pas été engagée;

057-20

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie affecte cette somme de 152 000 \$ de la façon suivante :
 - 25 000 \$ pour la refonte du site web et la promotion de la région;
 - 125 000 \$ pour la réalisation d'un calendrier de conservation, un plan de classification et la numérisation de documents.

4.5 Fonds de soutien au développement de communautés en santé

4.5.1 Chevaliers de Colomb

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



058-20

Attendu que la Direction de santé publique du CISSS de la Côte-Nord, en collaboration avec la MRC de Minganie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a mis en place un Fonds pour soutenir le développement de communautés en santé;

Attendu que ce Fonds se veut un levier permettant la réalisation d'initiatives structurantes favorisant l'amélioration de la santé, des conditions et de la qualité de vie de la population nord-côtière;

Attendu le processus d'analyse et de priorisation des projets et la recommandation favorable du comité d'analyse de la MRC, ainsi que du CISSS de la Côte-Nord et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière au montant de 10 985,98 \$ au Conseil des Chevaliers de Colomb dans le cadre du Fonds de soutien au développement de communautés en santé de la MRC pour son projet de rénovation des toilettes publiques et ajout d'une toilette pour personne à capacité physique restreinte, et ce, sous réserve du respect des conditions administratives exigées par le comité d'analyse;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte cette somme de 10 985,98 \$ dans le cadre du Fonds de soutien au développement de communautés en santé et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°058-20.

Certifié en date du 24 mars 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

4.5.2 Journal communautaire Le Portageur

Attendu que la Direction de santé publique du CISSS de la Côte-Nord, en collaboration avec la MRC de Minganie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a mis en place un Fonds pour soutenir le développement de communautés en santé;

Attendu que ce Fonds se veut un levier permettant la réalisation d'initiatives structurantes favorisant l'amélioration de la santé, des conditions et de la qualité de vie de la population nord-côtière;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

059-20



Attendu le processus d'analyse et de priorisation des projets et la recommandation favorable du comité d'analyse de la MRC, ainsi que du CISSS de la Côte-Nord et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière au montant de 8 427,42 \$ au Journal communautaire Le Portageur dans le cadre du Fonds de soutien au développement de communautés en santé de la MRC pour son projet d'acquisition d'instruments et d'équipements techniques nécessaires à la pratique musicale, et ce, sous réserve du respect des conditions administratives exigées par le comité d'analyse;
- Que la MRC autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte cette somme de 8 427,42 \$ dans le cadre du Fonds de soutien au développement de communautés en santé et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°059-20.

Certifié en date du 24 mars 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

4.6 Réseau M

Attendu que la résolution numéro 045-20 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 18 février 2020 prévoit la mise en place par la MRC de Minganie d'une cellule de mentorat pour entrepreneurs en Minganie en partenariat avec la Fondation de l'entrepreneurship du Québec via le Réseau M;

Attendu que des sommes sont disponibles pour chacune des cellules au Réseau M pour la tenue d'activités telles que des activités de sensibilisation et de promotion du mentorat pour entrepreneurs, des activités de reconnaissance des acquis des mentors, des activités spécifiques pour les mentorés, des activités de perfectionnement des mentors ou d'autres activités locales ou régionales;

Attendu qu'un solde de 1 210 \$ est disponible pour la cellule Minganie et qu'il doit être engagé au 31 mars 2020;

Attendu que la MRC a engagé dans ce genre d'activités la somme de 603 \$;

Attendu que le Conseil régional de Mentorat de la Côte-Nord a organisé un Colloque régional de mentorat en octobre 2019 à Tadoussac;

Attendu que la Corporation de développement économique de la Haute-Côte-Nord était le mandataire auprès des divers bailleurs de fonds pour l'ensemble de la région;

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE

060-20



Attendu que l'évènement a généré un déficit de 2 113 \$ en raison d'un achalandage moins élevé et des dépenses inadmissibles chez certains bailleurs de fonds;

Attendu que la MRC de Minganie s'est impliquée en temps et en organisation, mais non financièrement dans cet évènement;

Attendu que les cellules ont choisi d'absorber le déficit à la hauteur de leurs moyens respectifs;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le transfert du solde de 607 \$ du Réseau M à la Corporation de développement économique de la Haute-Côte-Nord pour le Colloque régional de mentorat qui a eu lieu en octobre 2019 à Tadoussac.

4.7 Telus

Ce point est reporté.

5. ADMINISTRATION ET GESTION

5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements

Il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer «5.1 A », « 5.1 B » et «5.1 C – Ajout au budget»;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°061-20.

Certifié en date du 24 mars 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

5.2 Refinancement

Ce point est reporté.

5.3 Association forestière Côte-Nord

Attendu que l'Association forestière Côte-Nord est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'informer et sensibiliser la population nord-côtière sur les enjeux sociaux, environnementaux et économiques du milieu forestier;

Attendu que chaque année, l'Association organise plusieurs activités en Minganie, dont une visite gratuite des écoles primaires et secondaires de la Minganie pour livrer des ateliers éducatifs sur la forêt, une participation aux activités carrière à l'école Mgr-Labrie, l'organisation de sorties en forêt et la réalisation d'une tournée des municipalités de la Minganie à l'occasion du mois de l'arbre et des forêts;

062-20



Attendu que l'Association forestière Côte-Nord a besoin de financement du milieu régional pour maintenir ses activités d'information et de sensibilisation aux enjeux forestiers sur le territoire de la Côte-Nord;

Attendu que l'étendue du territoire occasionne des frais de déplacements élevés pour la tournée scolaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Collin, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie verse une somme de 1 000 \$ à l'Association forestière Côte-Nord pour qu'elle maintienne ses activités d'information et de sensibilisation aux enjeux forestiers sur le territoire de la MRC de Minganie pour l'année 2020-2021;
- Que la MRC affecte cette somme de 1 000 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°062-20.

Certifié en date du 24 mars 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

5.4 Action Chômage Côte-Nord

Attendu qu'Action Chômage Côte-Nord est voué à la défense des droits des travailleurs et des travailleuses sans emploi de la Côte-Nord;

Attendu que la mission de l'organisme est, entre autres, d'aider les travailleurs à comprendre leurs droits et obligations pour mieux gérer leurs problèmes juridiques touchant l'assurance-emploi, à transmettre de l'information et des conseils par le biais d'un service téléphonique et à représenter les travailleurs à la Commission d'assurance-emploi pour défendre leurs droits;

Attendu que le financement de l'ensemble des activités d'Action-Chômage repose essentiellement sur la subvention octroyée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACAIS), sur ses membres et les dons des syndicats et de la population;

Attendu qu'Action-Chômage Côte-Nord demande aux MRC de la Côte-Nord de contribuer à sa mission et à son développement en lui accordant une aide financière qui permettra de mener plusieurs actions tant sur la Côte-Nord qu'à l'extérieur de la région en plus de continuer à offrir un service d'aide et de soutien aux travailleurs;

063-20

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Qu'une somme de 2 000 \$ soit répartie entre les 6 MRC de la Côte-Nord selon le pourcentage de répartition établie par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord;

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE



- Que la MRC de Minganie s'engage ainsi à verser une somme de 320 \$ représentant un pourcentage de répartition de 16 %, et ce, en soutien à la mission et au développement d'Action-Chômage Côte-Nord;
- Que la MRC affecte cette somme de 320 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°063-20.

Certifié en date du 24 mars 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

5.5 L'Ordre du Mérite Nord-Côtier

Attendu la demande d'appui financier de l'Ordre du Mérite Nord-Côtier, afin de réaliser sa 39^e investiture dont le but est de reconnaître et d'honorer ceux et celles qui, par leur dévouement bénévole, contribuent au mieux-être de nos communautés sur le territoire de la Côte-Nord;

Attendu que de l'Ordre du Mérite Nord-Côtier sollicite les MRC de la Côte-Nord pour soutenir financièrement cette journée de reconnaissance;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que la MRC affecte une somme de 250 \$ en soutien à l'organisation de cette journée de reconnaissance et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°064-20.

Certifié en date du 24 mars 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

5.6 Bureau d'accueil touristique de Manitou

Attendu l'intention de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'ouest de la Minganie signifiée à la MRC de Minganie de facturer une taxe à la MRC pour le service de cueillette d'ordures ménagères et de matières recyclables au bureau d'accueil touristique de Manitou;

Attendu que, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2020, le conseil de la MRC n'a pas considéré le paiement de cette taxe, puisque la Loi sur la fiscalité municipale prévoit une exemption de taxes pour les immeubles appartenant aux MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

064-20

065-20



066-20

- Que la MRC de Minganie réitère sa décision à l'effet que puisque la Loi sur la fiscalité municipale prévoit une exemption de taxes pour les immeubles appartenant aux MRC, elle n'assumera pas de taxes pour le service de cueillette d'ordures ménagères et de matières recyclables au bureau d'accueil touristique de Manitou.

5.7. Inspection municipale

Attendu les besoins d'une ressource en inspection municipale pour la municipalité de L'Île-d'Anticosti ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise son service d'aménagement à répondre aux besoins en inspection municipale de la municipalité jusqu'à concurrence de 3 jours par mois, soit un total de 21,75 heures au taux de la MRC en vigueur au moment où les tâches seront effectuées, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020;
- Que les déplacements à L'Île-d'Anticosti nécessaires pour répondre aux besoins en inspection municipale de la municipalité seront à la charge de la municipalité.

5.8 Ressources humaines

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.

Liste des personnes embauchées :

Catherine Simard à la fonction d'aménagiste à titre de salariée de projet pour une période de deux ans avec possibilité de prolongation d'une année, et ce, à compter du 6 juillet 2020, sous réserve de l'évolution de la pandémie actuelle.

Amélie Dionne à la fonction de préposée à l'accueil du Complexe aquatique de Minganie, à titre d'employée occasionnelle du 24 février 2020 au 31 décembre 2020, et ce, selon les dispositions du contrat d'embauche.

5.9 Complexe aquatique de Minganie

Attendu que la construction d'un égoût pluvial par la municipalité de Havre-Saint-Pierre était nécessaire pour garantir le drainage adéquat du complexe aquatique et que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a inclus, dans le cadre de l'aide financière déjà accordée à la MRC, les coûts de travaux de raccordement de la municipalité;

Attendu que ces travaux ont été considérés dans le montant de subvention accordé à la MRC pour la réalisation du complexe aquatique, puisqu'aucune somme additionnelle n'était accordée par le MAMH;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



Attendu que la MRC et la municipalité ont signé une entente le 9 mars 2016 dans laquelle la MRC s'est engagée à verser la part totale de subvention de la municipalité lors du versement final de l'aide financière par le MAMH à la MRC;

Attendu qu'au moment de la signature de cette entente, les parties ne connaissaient pas les modalités de versement de subvention, puisque le protocole d'entente du MAMH pour l'octroi de l'aide financière n'a été signé que le 27 juin 2016;

Attendu que ledit protocole d'entente du MAMH prévoit que l'aide financière de la part du gouvernement du Québec est versée annuellement sur 20 ans;

Attendu que la MRC et la municipalité souhaitent modifier le mode de versement prévu dans l'entente de sorte que la municipalité puisse recevoir une part de subvention à chaque versement annuel d'aide financière du MAMH sur les 20 prochaines années;

Attendu que la portion de subvention affectée aux travaux réalisés par la municipalité de Havre-Saint-Pierre totalise la somme de 651 026 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie s'engage à verser à la municipalité de Havre-Saint-Pierre une part de subvention à chacun des versements annuels d'aide financière reçus à la MRC, et ce, au prorata du montant de subvention accordé à la MRC et à la municipalité.

5.10 Déplacements des élus

Aucun déplacement à autoriser.

6. DEMANDES D'APPUI

6.1 Municipalité de Rivière-Saint-Jean

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.2 Ste-Brigitte-des-Saults

Attendu que la MRC de Minganie accuse réception de la résolution numéro 36-02-2020 de la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults, laquelle évoque les éléments suivants :

- le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;
- ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;
- les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;
- les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



068-20

- le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;
- une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada est demandée afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;

Attendu que les élus de la MRC de Minganie sont d'accord avec les préoccupations de la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada, afin que les municipalités et les MRC soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif.

6.3 Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Attendu la demande d'appui du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe dans le cadre de ses démarches pour la mise en candidature de l'Archipel de Mingan dans le réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental (RRORHO);

Attendu que le RRORHO est une stratégie de conservation visant à protéger les sites de nidification, de reproduction et les haltes migratoires qu'utilisent les oiseaux de rivages;

Attendu que l'Archipel de Mingan fait partie des principaux sites de migration pour les oiseaux de rivage en Amérique du Nord;

Attendu le déclin de plusieurs espèces depuis les dernières décennies;

Attendu que l'ajout de l'Archipel de Mingan dans le réseau de réserves pour les oiseaux de rivage permettrait le maintien de l'intégrité écologique de cet important site de migration;

Attendu l'appui de l'Association de chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre à la mise en candidature de l'Archipel de Mingan dans le RRORHO;

069-20

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Collin, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie Comité ZIP Côte-Nord du Golfe dans le cadre de ses démarches pour la reconnaissance de l'Archipel de Mingan dans le réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental, étant un habitat faunique et un site d'importance de concentration d'oiseaux de rivage.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Gala du mérite 2020 de Tourisme Côte-Nord

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

070-20

Ce point est annulé en raison du report du gala régional prévu à Baie-Comeau, le 7 mai prochain.

7.2 Défi OSEntreprendre Côte-Nord

Ce point est annulé en raison de la suspension de la 22^e édition du Défi OSEntreprendre Côte-Nord prévue à Baie-Comeau, le 30 avril prochain.

7.3 Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques

Attendu le Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques créé par la MRC;

Attendu la demande d'aide financière de la Corporation de L'Île-aux-Perroquets déposée dans ledit Fonds au montant de 11 556 \$ pour la mise à jour de la comptabilité et la production des états financiers 2016-2017-2018 et 2019 de la corporation;

Attendu que cette première étape est essentielle à la relance et la croissance des activités de cette corporation;

Attendu l'implication majeure de partenaires crédibles soit la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan et Parcs Canada;

Attendu que les activités de cette corporation ont un impact touristique potentiel sur le territoire;

Attendu la relève au sein du conseil d'administration de la corporation et les changements au sein de la direction générale;

Attendu la nécessité d'une expertise externe pour la réalisation de ce mandat;

Attendu que ce projet répond aux critères et aux objectifs et orientations dudit Fonds;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière non remboursable de 11 556 \$ à la Corporation de L'Île-aux-Perroquets dans le cadre du Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économiques de la MRC pour la mise à jour de la comptabilité et la production des états financiers 2016-2017-2018 et 2019 de la corporation;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte cette somme de 11 556 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°070-20.

Certifié en date du 24 mars 2020.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



071-20

7.4 Comité de sécurité incendie

Attendu qu'un comité de sécurité incendie a été créé par la MRC en 2007, afin de définir les orientations en matière d'incendie où plusieurs membres y étaient nommés, dont tous les chefs des services incendie, le préfet, la direction, ainsi que 5 élus;

Attendu que ce comité a été créé dans le cadre de la rédaction du schéma de couverture de risques incendie et qu'il est pertinent de revoir le mandat de ce comité et sa composition, puisque le schéma de couverture de risques est désormais adopté par la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie crée un nouveau comité de sécurité incendie plus restreint composé du préventionniste de la MRC, des chefs des services incendie, ainsi que de 2 élus, soit monsieur Pierre Cormier et monsieur Léonard Labrie dont le mandat sera de faire l'analyse des incidents, faire rapport au conseil de la MRC sur les enjeux liés à la sécurité incendie et faire le suivi des actions incluses dans le schéma de couverture de risques incendie.

7.5 Fonds locaux de solidarité FTQ

Attendu la fermeture de plusieurs commerces et la diminution drastique de l'achalandage liées aux mesures gouvernementales pour limiter la propagation du Coronavirus;

Attendu que Fonds locaux de solidarité FTQ compte près de 1 600 petites et moyennes entreprises à travers tout le Québec;

Attendu que Fonds locaux de solidarité FTQ considère qu'elle doit faire sa part en permettant des mesures d'atténuation pour aider l'économie du Québec et diminuer les impacts sur les entreprises québécoises;

Attendu que dans le but de soutenir au maximum les entreprises touchées par cette situation sans précédent, Fonds locaux de solidarité FTQ propose d'offrir à nos entreprises partenaires, via le FLS, un répit de six mois pour le remboursement de leur prêt, capital et intérêts, et ce, sans égards aux moratoires déjà accordés dans le passé;

Attendu la recommandation positive du comité d'investissement commun à cet effet;

072-20

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adhère à cette proposition de Fonds locaux de solidarité FTQ et accorde aux entreprises partenaires, via le FLS, un répit de six mois pour le remboursement de leur prêt, capital et intérêts, et ce, sans égards aux moratoires déjà accordés dans le passé;
- Que la MRC de Minganie demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation d'appliquer les mêmes assouplissements aux prêts dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

073-20



074-20

7.6 Directive temporaire en cas de pandémie

Attendu que, dans le contexte de pandémie, la MRC désire adopter une politique visant à assumer la protection de la santé et de la sécurité des employés, minimiser les impacts sur l'organisation et maintenir les services aux citoyens;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte la Politique «Directive temporaire en cas de pandémie» telle que soumise avec modification de l'article 9 accordant un pouvoir discrétionnaire à la directrice générale de réviser et modifier en tout temps au besoin ladite politique incluant également le pouvoir de procéder à la fermeture nécessaire et à la réouverture des bureaux administratifs de la MRC et de ses infrastructures publiques en fonction de l'évolution du risque de pandémie;
- Que la MRC de Minganie maintient les salaires des employés considérant le télétravail pour la majorité des cadres et salariés de la MRC.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annulée en raison de la situation actuelle.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 16h05.

Le préfet,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR. TRÈS